



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 16 août 1954

Classe 71k

Demande déposée: 21 mars 1951, 18¼ h. — Brevet enregistré: 15 juin 1954.

BREVET PRINCIPAL

Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon, succursale du Landeron,
Le Landeron (Suisse).



Chronographe.

La présente invention a pour objet un chronographe dont le pont de rouage s'étend diamétralement d'un bord à l'autre du mouvement et dont le pont de barillet est disposé d'un côté du pont de rouage, les organes du mécanisme de chronographe étant répartis sur ces deux ponts.

On connaît déjà des constructions de ce genre, mais elles présentent l'inconvénient que pour retirer le barillet il faut enlever les aiguilles du chronographe et démonter tout ou partie du mécanisme de chronographe. Cette nécessité complique l'opération simple qu'est le remplacement d'un ressort de barillet.

L'invention, a pour but de remédier à cet inconvénient. A cet effet, le pont de rouage est sensiblement plus étroit dans sa partie centrale que vers ses extrémités et porte au moins toutes les roues qui sont reliées à des aiguilles. Lorsqu'il s'agit de retirer le barillet du chronographe suivant l'invention, il n'est pas nécessaire d'enlever les aiguilles du chronographe ni de démonter aucun des organes du mécanisme de chronographe qui sont montés sur le pont de barillet.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, une forme d'exécution du chronographe objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en plan du pont de barillet et du pont de rouage, montrant la disposition relative des deux ponts, les organes et mobiles du mécanisme de chronographe portés par ces ponts étant enlevés.

La fig. 2 est une vue en plan similaire, montrant les organes et mobiles du mécanisme de chronographe.

La fig. 3 est une vue correspondant à la fig. 2, le pont de barillet avec les organes montés sur lui étant retiré.

Le pont de rouage 1 fixé à la platine 2 par les vis 3 s'étend diamétralement d'un bord à l'autre du mouvement et s'élargit de chaque côté du centre du mouvement. Le pont de barillet 4 est disposé d'un côté du pont de rouage 1 et est fixé à la platine 2 à l'aide de deux vis 5 et 6. La vis 6 traverse une ouverture 7 de la bascule d'embrayage 8 sur laquelle est pivotée la roue d'embrayage 9. L'inverseur 10, le ressort d'inverseur 11, le marteau 12, la commande 13, le baladeur 14, la bascule de remise à zéro 15 et le verrou de marteau 16 sont tous montés directement sur le pont de barillet 4. La bascule d'embrayage 8, maintenue par la vis 24 sur le pont de barillet, est pivotée à frottement gras sur un excentrique 17 sans tête, de sorte que, lors de l'enlèvement du pont de barillet 4, la bascule d'embrayage 8 quitte cet excentrique 17. Ce dernier est monté sur le pont de rouage 1, ainsi que toutes les autres roues du mouvement (non représentées), le pont de chronographe 19 avec le mobile chronographe 20 et le mobile compteur 21. Le ressort d'embrayage 22 et le sautoir de compteur 23 sont également fixés sur le pont de rouage 1. La couronne (non représentée), le

ressort de friction du mobile chronographe 20 (également non représenté) sont aussi ajustés sur le pont de rouage 1.

La disposition qui vient d'être décrite permet d'enlever le pont de barillet 4 pour retirer le barillet (non représenté) après avoir dévissé les deux vis 5 et 6 et sans démonter aucun des organes du mécanisme de chronographe qui sont montés sur le pont de barillet 4, ni enlever les aiguilles du chronographe solidaires des mobiles 20 et 21. Comme on le voit à la fig. 3, le barillet peut être retiré librement. Les mobiles 20 et 21 restent en place.

En enlevant le pont de barillet 4, la bascule d'embrayage 8 quitte sans autre l'excentrique 17 et repose sur le pont de barillet 4 une fois celui-ci enlevé.

La roue d'ancre (non représentée) est ajustée dans le pont de rouage 1.

REVENDICATION:

Chronographe, dont le pont de rouage s'étend diamétralement d'un bord à l'autre du

mouvement et dont le pont de barillet est disposé d'un côté du pont de rouage, les organes du mécanisme de chronographe étant répartis sur ces deux ponts, caractérisé en ce que le pont de rouage est sensiblement plus étroit dans sa partie centrale que vers ses extrémités et porte au moins toutes les roues qui sont reliées à des aiguilles, le tout de façon que le barillet puisse être retiré sans qu'il soit nécessaire d'enlever les aiguilles du chronographe ni de démonter aucun des organes du mécanisme de chronographe qui sont montés sur le pont de barillet.

SOUS-REVENDICATION:

Chronographe selon la revendication, caractérisé en ce que la bascule d'embrayage est pivotée à frottement gras sur un organe du pont de rouage, de manière que, lors de l'enlèvement du pont de barillet, la bascule quitte cet organe.

Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon,
succursale du Landeron.

Mandataires: Ammann & Cie., Berne.

Fig. 1

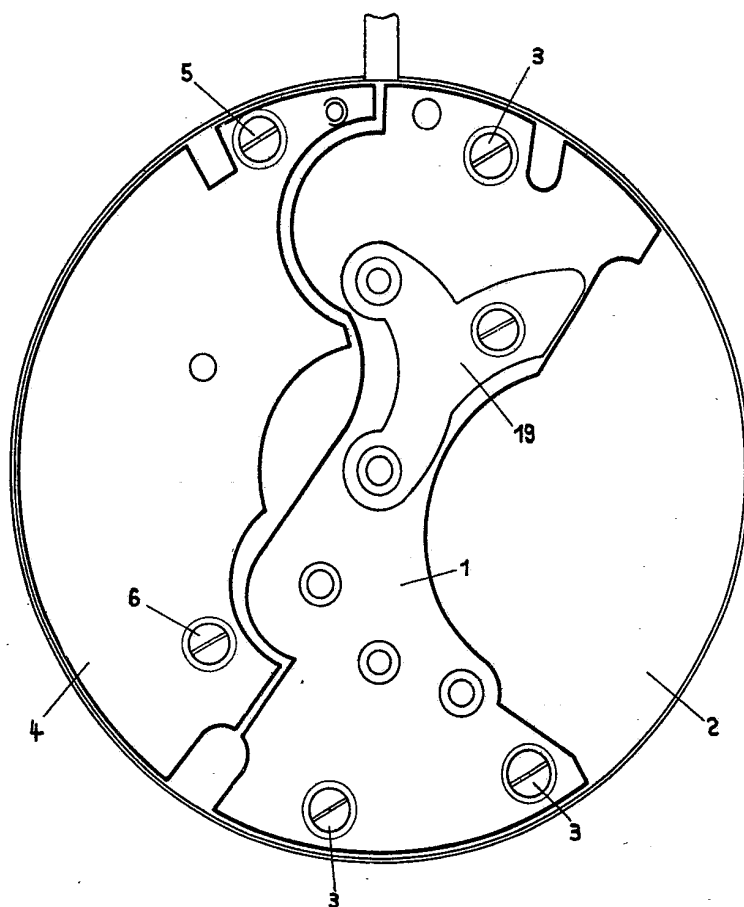


Fig. 2

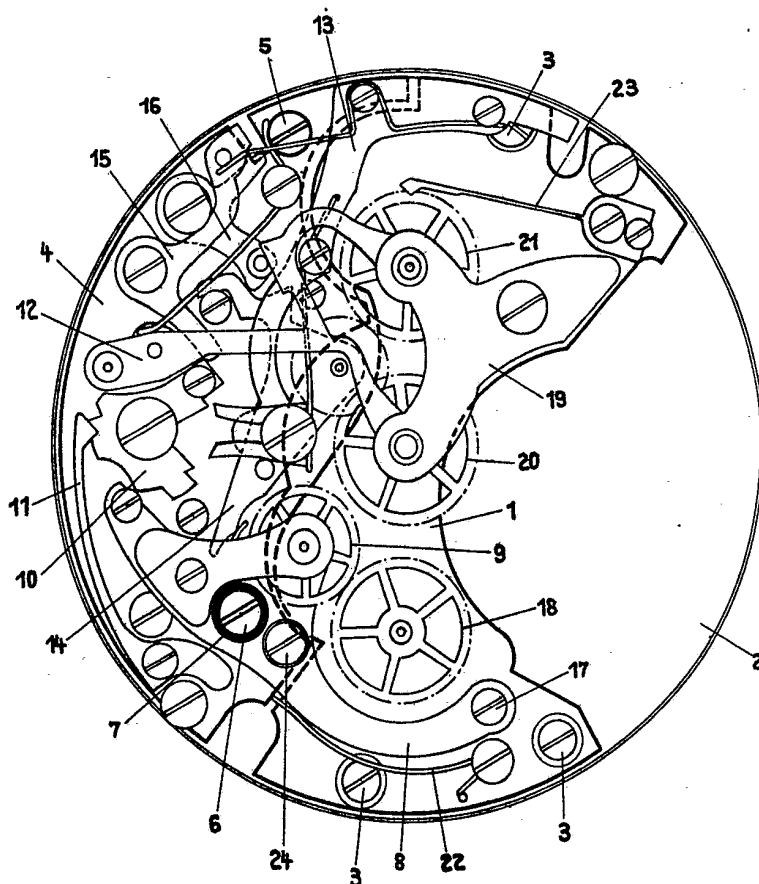


Fig. 3

